

DÉCISION
N°D-2023-129

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'UTILISATION DES INSTALLATIONS MUNICIPALES
POUR L'ASSOCIATION BREAK AN EGG**

Le Maire de la commune de Carrières-sur-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/048 du 22 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,

Considérant la demande de Madame Isabelle Seleskovitch, Présidente de l'association Break an Egg, de disposer d'un équipement municipal afin d'y permettre un stage intitulé « Play in English », du lundi 23 au vendredi 27 octobre de 14h30 à 16h30,

Considérant la disponibilité de l'équipement indiqué dans ladite convention,

Considérant la convention de mise à disposition de l'équipement municipal annexée à la présente,

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire ou Madame Poletto à signer la convention de mise à disposition de la salle 2 de la Ferme à Riant, pour l'organisation d'un stage, à titre gracieux, du lundi 23 au vendredi 27 octobre de 14h30 à 16h30,

Article 2 : dit que la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Trésorier.

Fait à Carrières-sur-Seine, le 19/09/2023



Le Maire,

Arnaud de Bourrousse